

## Extrait du règlement n° 280 décrétant un mode de tarification sur certains biens, services ou activités de la Ville de Saint-Césaire et amendements

### B.6 Licence pour chien

La somme à payer et ses modalités pour l'obtention d'une licence pour chien est comme suit :

- Une licence annuelle pour chien:  
25 \$ pour la 1<sup>ère</sup> année et valide du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre;
- Le renouvellement annuel de la licence de ce chien:  
15 \$ par renouvellement valide du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre
- Une médaille par animal :  
5 \$;
- Traitement et ouverture du dossier :  
5 \$.

De plus, la Ville met à la disposition des gardiens de chiens gardés sur le territoire municipal de la Ville de Saint-Césaire, un gestionnaire animalier, soit une plateforme de gestion d'identité animalière que ceux-ci doivent utiliser pour obtenir les licences pour chien.